

Conseil Municipal de Roubaix

SEANCE DU VENDREDI 26 MARS 1926

Le relèvement des traitements du personnel municipal. -- Un emprunt de l'Office municipal d'Habitations à bon marché. -- Concours annuels du Conservatoire de Musique. -- Le relèvement des tarifs du cimetière. -- Le prix de l'eau potable. -- Questions diverses

Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi, à 23 h. 30, à l'Hôtel de Ville de Roubaix, sous la présidence de M. Wattremez, adjoint au maire.

Vingt-trois conseillers sont présents. M. Vandervelde est nommé secrétaire de la séance.

RELÈVEMENT DES TRAITEMENTS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Le Conseil, dans sa dernière réunion, ayant voté le « statut ouvrier » dans la méthode de relèvement des traitements du personnel municipal, M. le Professeur de Nord, dans une lettre à M. Wattremez, conseiller municipal, lui demande des arguments pour les raisons qui motivent les réclamations du personnel auxquelles s'ajoutent les indemnités de vie chère.

M. Henri Lefebvre déclare que les observations de M. le Préfet ne peuvent modifier son opinion et demande au Conseil de maintenir sa décision.

Il est décidé que cette question sera discutée au cours d'une séance ultérieure quand elle aura été examinée par le Conseil général.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

La ville de Roubaix accorde sa garantie à l'Office d'habitations à bon marché dans les conditions prévues par la loi, pour un emprunt de 31.522.000 fr. que l'Office se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations au taux de 3,50 % et pour une durée de 40 ans.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Tous les élèves du Conservatoire de musique, afin de remercier le parrain des études, en offrant aux premiers, la possibilité de se perfectionner pendant cinq ans encore.

Cinq concours dotés chacun d'un prix en espèces de 800 fr. seront organisés chaque année.

RELÈVEMENT DES TARIFS DU CIMETIÈRE

Avant la mise en exploitation du nouveau cimetière, le Conseil décide le relèvement des tarifs.

Droits d'enterrage. -- Convoy de 1^e classe : 100 fr.; Convoy de 2^e classe : 50 fr.; Convoy de 3^e classe : 25 fr.; Convoy de 4^e classe : 10 fr.

Concession temporaire (1 an) : 150 fr. le mètre cube; plus pour droits de superposition, 250 fr. pour une grande concession et de 125 fr. pour un enterrerissement de 10 mètres.

Concessions pour honoraire : 20 fr. le mètre cube et homologué le chiffre d'acquisition de créances sur dommages de guerre de M. Montaigne.

crits au budget supplémentaire de l'exercice courant.

SECOURS, SUBSIDES ET ALLOCATIONS

Le Conseil décide d'accorder un secours de 1.000 francs à Mme Vandame, veuve du commissaire de police du 5^e arrondissement.

Il fixe à 33 000 la participation de la ville dans les secours distribués par la caisse des « Syndicats libres d'emploi de Roubaix-Tourcoing » et admet à profit de la subvention de la ville la participation d'un combattant Roubaïen en lui accordant une indemnité de 50 fr. pour sechat de livret.

Le Conseil accorde en outre une subvention annuelle de 200 francs à la Société « Sport Ouvrier Roubaïen » et décide un supplément de crédit de 7.200 francs au budget des allocations de primes pour le relèvement de la maternité.

Il autorise M. le Maire à signer une police d'assurance couvrant les indigents contre les risques d'indeinde.

CONTENTIEUX

Le Conseil examine ensuite le renouvellement de différents baux à loyers concernant les bâtiments d'œuvre de la ville et décide qu'il y a lieu de résigner les chiffres ayant servi de base à l'acquisition d'une croûte de dommages au gouvernement français et demandé que le procès du contumace soit jugé à Paris.

Informé de cette demande, Laperte a, par l'organe de son défenseur, déposé au ministère de la Justice un mémoire demandant la remise de l'affaire à la justice belge.

Rejetant cette demande, le gouvernement belge a pris le ministère français de la Justice de transmettre au Parquet le dossier volumineux de cette affaire pour l'ouverture d'une information, laquelle a été immédiatement confiée à M. Doreau, juge d'instruction.

VOIRIE MUNICIPALE

Le Conseil donne un avis favorable aux propositions suivantes :

— Construction de la ville de Croix, de terrains appartenant à la ville de Roubaix :

Demande d'asile à propriété particulière de M. Dergaix :

Annulation de la concession d'exploitation des chalets de nécessité, moyennant une indemnité de 15.000 francs ;

Installation de canalisations d'eau potable dans diverses rues (le projet débute contenant 300.000 francs est évalué à 120.000 francs, ajoutant une dépense de 230.000 francs seulement).

Application de nouveaux tarifs en ce qui concerne les établissements de commerce, terrasses de cafés, etc.; Enlèvement des lampadaires (assurances des bâtiments « Hélène » et Ville de Roubaix) à dépense de 573 francs.

Construction d'un égout rue Rubens : 175.000 francs.

MARCHÉS DE GRÉ A GRÉ

Le Conseil homologue les différents marchés de gré à gré suivants :

Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie : travaux de construction de nouveaux locaux, échafaudage, etc. (Devalière et Bourg, 10.200 fr.).

Construction de la force motrice (Devalière et Bourg : 20.570 fr.).

Installation d'un compresseur : Aux Forges de Valenciennes : 12.000 fr.

Voirie Municipale : Entrée des aqueducs (M. Numa Delbuc : 97.200 fr.); Curage des égouts en 1926 (MM. Devalière et le Buffot : 15.400 fr.); Éclairage du Champ de foire (Maison-Demy : 20.000 fr.).

Achat d'articles de boulangerie (Angevins d'Orléans et C. Baudin : 250.000 francs); Fourrière de servante (Levernay-Bayart : 100.000 fr.); Éclairage (Devalière : 13.000 fr.); Achats matériels (M. Edelmann : 165.647 fr.); Acquisition d'un tracteur avec remorque (Maisons « Fordson » et « Lafley » : 48.000 fr.).

Servies des eaux : l'engrenage de robinets et de charbon industriel (demande de prix).

Habillement des employés municipaux (M. Louis Camille : 2.954 fr.).

Fourrière de servante : entrée à l'école des jeunes filles (MM. Delbuc : 3.500 fr.).

Etat, coiffures aux employés municipaux (Etaillat-Messanges Desfossés).

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil donne enfin un avis favorable à la proposition d'admettre de la partie à conserver du fonds de l'ancien cimetière allemand par MM. D'Halma, Moreau, Léon, et MM. Charles, aux prix de 100 fr., 100 fr., 464 fr., 100 fr., 100 fr., 275.000 à 200 fr., 8.000 à 300 fr., 20.000 à 600 fr., 10.000 à 1.000 fr.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Le Conseil donne un avis favorable aux diverses propositions ci-dessous :

Création de nouveaux emplois d'adjoints à l'enseignement de la rue des Pyramides; à celle de l'Avenue Linard et de la rue de Flan-dre.

Il donne son approbation à différents crédits et demande de crédits présentés par le Collège de jeunes filles.

DOCTRINE

Le Conseil approuve une augmentation du tarif de l'eau, portant le poème cubic d'eau potable à 0,70 fr. et détermine également le prix des eaux publiques.

Il ratifie la décision de la Commission intercommunale des eaux ayant trait au paiement des impôts locaux et désigne M. Nourtier, directeur du Service des eaux, pour représenter la ville au Comité central de précaution des dommages de guerre.

DISCUSSION DES PROJETS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

LA COMMISSION DES FINANCES

Les assujettis à la taxe civique

Paris, 26 mars. — A la réunion de la Commission des Finances de la Chambre, le ministre des Finances a indiqué que pour la taxe civique il y aurait 8 millions 800.000 cotissons à 40 fr.; 300.000 à 60 fr.; 530.000 à 100 fr.; 275.000 à 200 fr.; 8.000 à 300 fr.; 20.000 à 600 fr.; 10.000 à 1.000 fr.

L'exposé de M. Raoul Péret

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de passage de 100 pour 100.

Il approuve ensuite une décision tendant à dégager entre le personnel de l'Etat intéressé la somme versée par la ville de Wattremez pour l'indemnité de perception de ses droits par les employés de Roubaix et décide de porter le prix de location des chaises misé à la disposition publique pendant les mois de février et de mars.

Il décide de faire reboussiner à l'Etat d'une somme de 22.200 fr. 70, perçue sur les matériaux employés à l'éclairage de l'Hôtel des Postes.

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Le Conseil approuve les projets des travaux suivants, exécutés à l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie : construction de nouveaux travaux supplémentaires, dont la dépense s'élèvera à 3.150.678 fr. 49, qui seront ins-

Une grave affaire d'espionnage du temps de guerre

Une information contre un condamné à mort en Belgique en 1922

Paris, 26 mars. — Le Gouvernement belge dépose de dénoncer au ministère français de la Justice, une grave affaire d'espionnage qui remonte à l'époque de la guerre, et qui se déroula en Belgique envahie, pour se terminer devant la Cour d'assises du Brabant le 12 juin 1922 par quatre condamnations à mort par contumace.

Cette affaire eut à l'époque en Belgique un retournement d'autant plus considérable que les agissements des quatre condamnés belges avaient amené pendant la guerre l'arrestation de plus de vingt-cinq notabilités belges dont dix furent fusillées par les Allemands.

Or, la surveillance à la frontière française vient d'arrêter à la Sûreté générale française vont d'arrêter il y a quelques jours l'arrestation de l'un de ces condamnés, Jules-César Joseph Laperte, capitaine, né à Courrières le 15 août 1890 et qui faisait depuis 1922 l'objet d'une mandat d'arrêt de M. Gentz, juge d'instruction de la Seine, qui le recherchait pour vol en préjudice d'un fabricant de meubles de Paris.

On compte sur deux millions de visiteurs. Toutes les nations de l'Europe envoient leurs représentants.

La France, heureuse de cette œuvre qui rayonne internationalement sur le monde entier, doit assurer sa délegation.

L'Association de Notre Dame de Salut, filiale d'une tradition déjà ancienne, se prépare à la conclure. Demander le programme au secrétaire de Notre Dame de Salut, 1, avenue de Breteuil, Paris (VII).

LAINES LES VENTES DE LONDRES

(D'un correspondant particulier)

Londres, 26 mars 1926
Côteure très animée; mérinos 50/0 au-dessus clôture février; croisés fins fermes; croisés moyens, parité à 50/0 en-dessous.

LE CONGRES EUCHARISTIQUE

Le 28^e congrès eucharistique international doit se tenir à Chichester, du 20 au 24 juillet.

Ce congrès existe un enthousiasme extrême aux Etats-Unis. D'immenses préparatifs sont faits pour qu'il obtienne un succès sans précédent et qu'il constitue le triomphe le plus grandiose et le plus éclatant que le monde ait connu en ces manifestations orageuses; même température; minimum, environ plus de 100°.

Caisse d'Epargne: flancée de versements et de remboursements, de 9 à 10 h. 30 et de 11 à 15 h. 30.

Disparoître Pierre-de-Roubaix, 90, rue des Longs-Jardins.

14 h. consultation pour adultes.

Disparoître d'hygiène sociale du Fenteley, 43, rue de Cassel.

14 h. 45, consultation pour adultes.

15 h. 30, Casino-Palace, Cinquantenaire anniversaire de la Roubaïenne.

20 h. Foyer des Amis, 42, rue d'Alsace, conférence de l'Université Populaire.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, SAMEDI 27 MARS :

Aujourd'hui, saint Jean, évêque; devenir, l'Assomption.

86^e jour de l'année. 42^e roulement, à 18 h. 30.

Lundi : L'assomption quatrième du 21; pleine, le 29.

Bulletin météorologique pour l'ensemble du 27 (région nord). Temps modérément sec, vent du Sud, 3 à 5 m.; ciel brumeux et très nuageux avec pluies et averses pouvant être accompagnées de rares manifestations orageuses; température; minimum, environ plus de 100°.

Châtelaine : flancée de versements et de remboursements, de 9 à 10 h. 30 et de 11 à 15 h. 30.

Disparoître Pierre-de-Roubaix, 90, rue des Longs-Jardins.

14 h. consultation pour adultes.

Disparoître d'hygiène sociale du Fenteley, 43, rue de Cassel.

14 h. 45, consultation pour adultes.

15 h. 30, Casino-Palace, Cinquantenaire anniversaire de la Roubaïenne.

20 h. Foyer des Amis, 42, rue d'Alsace, conférence de l'Université Populaire.

TARIF DOUANIER. — Projet de majoration.

Sur un projet de loi a été déposé par le Gouvernement sur le bureau des Chambres à l'effet d'augmenter de 30 % les droits de douane pour remédier à l'inégalité des droits existants causée par la dépréciation de notre monnaie nationale.

Cette augmentation répondant incontestablement à un besoin qui explique la situation des changes ne peut qu'être approuvée. La question de savoir si elle doit être réalisée au moyen d'un échange ou d'un autre moyen devra être résolue par une disposition d'un autre genre, par exemple le paiement des droits en or.

Nos préférances vont à cette dernière solution, parce que la mobilité actuelle des changes ne permet d'aviser qu'un pourcentage trop élevé ou trop bas suivant que le franc se rapproche ou se dépréciera davantage.

Le système des coefficients, non plus, ne paraît pas être recommandé, parce qu'il subit constamment des fluctuations et n'a pas été assez assuré par une disposition d